

Accès au droit et à la justice

Plusieurs dispositifs permettent d'avoir accès gratuitement à la justice. Dans certains lieux, il est possible de consulter gratuitement un avocat. Selon vos ressources, l'aide juridictionnelle peut prendre en charge vos frais.

- [Aide juridictionnelle des personnes résidant en France](#)
- [Aide juridictionnelle des personnes résidant à l'étranger](#)
- [Coût d'un procès en justice](#)

Questions – Réponses

- [L'aide juridictionnelle peut-elle être retirée ?](#)
- [Comment consulter gratuitement un avocat ?](#)

[Toutes les questions réponses](#)

Et aussi...

- [Mineur victime](#)
- [Porter plainte](#)

Pour en savoir plus

- [La justice des mineurs](#)
Source : Ministère chargé de la justice
- [Le recouvrement amiable des créances](#)
Source : Institut national de la consommation (INC)

Services en ligne

- [Demande d'aide juridictionnelle](#)
Formulaire
- [Attestation de non-prise en charge par l'assureur](#)
Formulaire
- [Acheter un timbre fiscal électronique pour faire appel d'une décision de justice](#)
Téléservice



Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00